MISSION 13 DU CFA

EMS
Epinay Management School

Pas de certification cette fois ? On continue.

13

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation. »

Rater un examen ou interrompre sa formation, ce n'est la fin de rien — à condition que quelqu'un t'aide à construire la suite. C'est une mission légale de l'école, et elle commence bien avant l'échec : par la prévention du décrochage.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **Prévenir d'abord**
  chaque absence est tracée et signalée ; dès qu'un signe de décrochage apparaît, la fiche de détection préventive déclenche un entretien et des interventions.
- **Rebondir ensuite**
  échec ou interruption : le plan de poursuite fait le point avec toi — redoublement, passerelle, nouveau contrat, VAE, réorientation.
- **Avec les mêmes armes**
  aide au CV, préparation aux entretiens, offres du réseau : tout l'accompagnement reste ouvert, que tu poursuives ici ou ailleurs.

SUR LE SITE

ems-epinay.com

L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com

Tes documents et tes démarches — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Au bureau de la pédagogie

Sans rendez-vous, aux heures d'ouverture — on monte le dossier avec toi.

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Plan de poursuite de formation
- Fiche de détection préventive de l'abandon
- Processus de gestion et de prévention des absences

Téléchargeables sur ems-epinay.com, à la page de cette mission.

QUI PORTE CETTE MISSION

Claudiane Nguetsop
Responsable pédagogique
c.nguetsop@ems-epinay.com
01 84 21 01 51

Scanne : ton espace — tes documents et tes démarches.